

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice.....33
 présents30
 présents par procuration 2
 absente excusée1

OBJET

Signature de la convention de coordination entre la Police Municipale de Soisy-sous-Montmorency et les forces de sécurité de l'Etat.

Le 27 septembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 21 septembre 2018, par le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bäterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Hurneau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pilet, Mme Ozlet, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, MM. Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Bérot, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Laurence Thierry

SECRETAIRE : M. Morot-Sir.

EXPOSE DES MOTIFS

Le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 a eu pour effet de réviser les conventions types de coordination, dites de première génération, et de créer les conventions venant prendre en compte les préconisations du rapport de l'Inspection Générale de l'Administration, précisant en notice, qu'un état des lieux à partir d'un Diagnostic Local de Sécurité (DLS) doit venir appuyer les besoins exprimés de coopération opérationnelle renforcés.

Dès lors qu'un service de Police Municipale comporte au moins 5 emplois d'agents de Police Municipale, y compris des agents mis à disposition de la commune par un EPCI, une convention de coordination des interventions de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat doit être conclue entre le Maire et le Préfet après avis du Procureur de la République (article L 512-4 aliéna 1).

Cette nouvelle convention de coordination entre la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat, instituée par le Code de la Sécurité Intérieure, a pour objet d'organiser une coproduction de sécurité entre l'Etat et la Ville, sans pour cela placer la collectivité dans un rapport de subordination.

Les objectifs dans cette démarche de modernisation sont d'organiser un travail en commun, en attribuant aux acteurs des places égales, respectueuses des attributions respectives et des choix opérés en termes de stratégie communale de sécurité, mais également d'intensifier le partenariat tout en faisant progresser la coproduction de sécurité dans un intérêt qui nous est commun, la sécurité des biens et des personnes, ainsi qu'à la préservation du cadre de vie de la Ville.

Le projet de convention reprend, dans sa majeure partie, les clauses de la convention type de référence, qui s'appuie sur l'état des lieux établi à partir d'un diagnostic local de sécurité récent, issu d'un travail commun avec la Police Nationale.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20180927-DEL2018092702-E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2018
 Affichage : 08/10/2018

.../...

Cette convention de coordination entrera en vigueur à la date de la signature qui sera proposée par M. le Préfet.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de Police Municipale,

VU le Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L 512-4,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de coordination entre la Police Municipale de Soisy-sous-Montmorency et les forces de sécurité de l'Etat,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental

LUC STREHAIANO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20180927-DEL2018092702-1-E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2018
Affichage : 08/10/2018

Acte rendu exécutoire le - 8 OCT. 2018